



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



SECTEUR ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE

Rapport d'activité 2019

Service d'Action Éducative à Domicile



SIÈGE SOCIAL – Casa Vecchia – 8, avenue Urbain-Bosio – 06300 Nice

Table des matières

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| I – PRESENTATION DE L’AED ET DE SES MISSIONS | 10 |
| 1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS | 10 |
| 1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE..... | 12 |
| II – ACTIVITE | 13 |
| 2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES | 13 |
| 2.1.1 ADMISSIONS ET FINS DE MESURE | 14 |
| 2.1.2 MESURES EXERCÉES PRÉCÉDEMMENT..... | 15 |
| 2.1.3 NOMBRE D’ENFANTS SUIVIS PAR TERRITOIRE..... | 15 |
| 2.1.4. PROFIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES | 16 |
| 2.1.5 ORIGINE DE LA DEMANDE..... | 18 |
| 2.1.6 LES OBJECTIFS 2019 | 18 |
| 2.1.7 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES AU COURS DE LA MESURE | 20 |
| 2.1.8 FIN DE MESURES : MOTIFS D’ARRÊT, ORIENTATION..... | 20 |
| 2.1.9 LES DEMANDES D’EXTENSION DE MESURE..... | 21 |
| 2.1.10 LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT..... | 21 |
| 2.1.11 LES RÉADMISSIONS | 22 |
| 2.2. PROJETS REALISES EN 2019..... | 23 |
| 2.2.1 - ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COLLECTIVES | 23 |
| 2.2.2 - ACTIVITÉS ÉDUCATIVES NON COLLECTIVES..... | 23 |
| 2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES..... | 24 |
| 2.3.1–RESSOURCES HUMAINES | 24 |
| 2.3.2 SUPERVISION / FORMATIONS / COLLOQUES | 27 |
| 2.4 GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES..... | 28 |
| 2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS..... | 29 |
| III – CONCLUSION..... | 31 |
| ANNEXE : ARTICLE SUR LE CODES | 32 |

INTRODUCTION

En 2019, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

Elle accompagne en moyenne 10 707 personnes par an et organise ses interventions dans 3 secteurs d'activité :

- **Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social** se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté. Il regroupe 3 établissements médico-sociaux du champ des addictions (complété par Reprises qui rémunère le travail à la journée pour des usagers de drogue) et de la précarité associée aux maladies invalidantes : ACT, CAARUD, CSAPA avec amorce d'une plateforme en addictologie. Concernant l'activité hébergement-logement, il rassemble le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour personnes isolées et familles (262 places), la Halte de nuit ouverte d'octobre, à juin pour 40 hommes et 18 femmes sans-abri et depuis peu une expérimentation pour prévenir le retour à la rue de ménages menacés d'expulsion, complétée par l'ASLL. L'année 2019 a également vu la fin de l'action Sans Domicile Stable-RSA. Le Service Migrants accompagne la demande d'asile (172 places CADA, 100 places ATSA et 306 places HUDA-HUDAP) et renforce en 2019 ses moyens en faveur de l'insertion socio-professionnelle des réfugiés y compris dans le cadre d'un programme de réinstallation pour ceux en provenance du Proche-Orient. Ces interventions se déclinent principalement sur le moyen et haut pays. Ce service a été retenu en 2019 dans le cadre d'un appel à projets sur les cohabitations solidaires. Il bénéficie désormais d'un terrain d'application mis à disposition par les PEP 06 pour son jardin solidaire Lou pantaï, support d'une épicerie solidaire itinérante.
275 logements dont 61 propriétés de la Fondation sont supports de ces activités de mise à l'abri, d'hébergement, d'accompagnement social global vers un logement autonome. Ce secteur compte environ 91 salariés et dispose d'un budget d'environ 10,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 3600 personnes.
- **Le Secteur Accès à l'Emploi** repose sur le principe selon lequel « tout le monde peut travailler », la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie. Il regroupe, un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) avec le support d'une ressourcerie, le dispositif Cap entreprise qui met en relation offres et demandes d'emploi à partir de la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande créée par l'association Transfer), Flash Emploi (réfèrent unique RSA) pour les nouveaux entrants dans le RSA, Appui Intensif Emploi pour les allocataires du RSA les plus anciens, une action d'accompagnement à l'emploi pour les seniors allocataires du RSA et une action de développement d'un réseau d'entreprises, ainsi que le Centre de Pré-Orientation qui accompagne des publics en situation de handicap à définir un nouveau projet professionnel. Une plateforme emploi, renforcée en 2019, soutient l'accès à l'emploi des personnes accueillies au CHRS qui a été renforcée en 2019. L'Auto-Ecole Sociale, un partenariat avec le PLIE du Pays de Lérins ainsi qu'une mise à disposition de scooters ou vélos électriques pour les personnes au RSA qui reprennent une activité, complètent ces interventions. En 2019, il faut noter la création d'une entreprise d'insertion dans le secteur de la rénovation du bâtiment pour 4 contrats d'insertion et le lancement d'une expérimentation avec une équipe mobile emploi qui se déplace dans les accueils d'urgence. Ce secteur intervient dans tout le département des Alpes-Maritimes de Grasse à Menton. Il compte **117 salariés**, dispose d'un budget d'environ 4,8 millions d'euros pour l'accompagnement de 5 966 personnes.

- **Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles**, rassemble divers établissements de la protection de l'enfance. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance : trois maisons d'enfants à caractère social, la Maison de l'enfance de la Trinité, un pôle adolescents La Villa Marie Ange - la Guitare accueillent des enfants âgés de 6 à 18 ans, 14 appartements dans le diffus permettent de développer l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans soit 137 enfants et jeunes placés.

Le milieu ouvert est constitué d'un service d'Action Educative à Domicile en collaboration avec les familles, une entité Pélican-SAP, service professionnalisé d'administrateurs ad hoc et des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité en maison d'arrêt. Le secteur a développé un service de placement à domicile, un lieu ressource pour enfants et adolescents déscolarisés, il continue d'étoffer en 2019 une plateforme jeunes pour un accompagnement sur mesure visant l'insertion sociale et professionnelle de 100 jeunes de 16 à 25 ans en augmentant la mise à l'abri avec 25 logements disponibles. Fin 2019, une nouvelle convention a été passée avec le département et la DDCS pour le renforcement de l'accompagnement socio professionnel de 30 jeunes de 16 à 18 ans sans hébergement. En 2019, la Fondation a été retenue sur un appel à projets par le Département pour accompagner et loger 48 Mineurs Non Accompagnés (MNA) en colocation dans 20 appartements.

59 logements dont 8 sont propriétés de la Fondation sont supports de ces activités d'hébergement et d'accompagnement social global vers un logement autonome. En outre, une expérimentation de cohabitation intergénérationnelle est lancée en lien avec Côte d'Azur habitat et Toit en Tandem pour 5 binômes.

Ce secteur compte 118 salariés, dispose d'un budget de 6,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 1141 enfants, jeunes et familles au total.

- **Le Siège Social** complète les interventions de ces directions opérationnelles en apportant un soutien technique et en garantissant le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics (la direction générale, la direction administrative et financière, la direction des ressources humaines et les directions technique et immobilière). Il est constitué d'une trentaine de salariés et dispose d'un budget d'environ 1,3 millions d'euros.

Depuis 2017, la Fondation développe également une nouvelle activité de soutien auprès des associations de bénévoles du département, à partir de la collecte de dons et legs, qu'elle compte intensifier.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence avec les 2 orientations stratégiques de la Fondation

1. Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.

Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360° c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui.

Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariées-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement de la cellule projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Intégrer le numérique dans les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité et en autonomie.

Attirer des bénévoles pour compléter et enrichir les interventions.

Les grandes réalisations 2019

Le fait marquant de l'année 2019 fut notre capacité à fonctionner en **intelligence collective** après avoir annoncé notre intention d'en faire le principe pilier de notre management.

La mutation de la relation professionnelle entre manager et collaborateur-trice engagée depuis plusieurs années à partir de l'établissement d'une charte de la relation au travail, a trouvé son point d'orgue dans l'évaluation à 360° des cadres, le co-développement, la formation sur le développement du pouvoir d'agir, la mise en place d'outils d'intelligence collective suite à une formation dédiée.

Il s'agit d'encourager l'écoute des salariés-ées et susciter le partage actif de la vision stratégique.

Autant de changements majeurs qui nécessitent des organisations plus souples, qui restaurent l'initiative comme principe d'intervention d'unités plus horizontales, au sein desquelles la décision se prend à l'issue d'un processus de consultation de l'équipe et non plus dans une logique descendante.

En 2019, nous avons également traduit en pratiques professionnelles permanentes et principales les grands changements à l'œuvre dans notre secteur : l'ouverture sur des **partenariats pluridisciplinaires et décloisonnés** entre le social et le sanitaire par exemple, le changement de notre modèle d'intervention sociale désormais basé sur le **hors les murs, l'aller-vers, les visites à domicile**.

C'est ainsi que nous avons été retenus en novembre 2019 avec l'Association Isatis et l'Hôpital psychiatrique Sainte Marie sur la création du **dispositif Un Chez Soi d'abord** à Nice pour 100 personnes, cumulant errance et maladie mentale. Une équipe pluridisciplinaire va œuvrer de concert avec les acteurs du territoire, pour loger et accompagner dans une logique d'aller-vers ces grands marginaux.

Cette expérience de coopération entre acteurs, unis dans un groupement pour agir au service d'objectifs communs ambitieux est un grand défi. Nice est le 12ème site Français Un Chez Soi d'Abord depuis sa création en 2011.

L'année aura également permis le **développement d'actions existantes** (extension de la plateforme de services jeunes et de la plateforme emploi pour le CHRS, renfort de la dimension insertion des réfugiés-ées, du chantier d'insertion...) mais aussi la **création de nouvelles actions et initiatives** (entreprise d'insertion dans le bâtiment, nouvelles modalités d'accompagnement de 48 Mineurs Non Accompagnés dans le diffus, création d'un jardin solidaire Lou Pantaï pour les migrants, d'une équipe mobile emploi, expérimentation d'une action pour éviter le retour à la rue de ménages frappés

d'expulsions...) **sur tous les sujets vecteurs de solidarité** (cohabitation intergénérationnelle, collecte solidaire et inter associative au MIN pour l'épicerie solidaire, ...).

L'augmentation continue de notre parc de logements (plus 53 logements en 2019 soit 338) organisée sous l'égide de notre **direction de l'immobilier** nous a également permis d'offrir des garanties de professionnalisme aussi bien à nos tutelles qu'aux bailleurs.

Enfin, en 2019 la Fondation a également souhaité créer une fonction à mi-temps de **chargée de communication** pour accroître la visibilité de ses actions.

Ce développement continu et souhaité, vecteur d'innovations est un signe fort de la vitalité de notre Fondation.

Les perspectives 2020

Dans la continuité, nous poursuivons la **dynamique managériale en refondant notre organisation hiérarchique** : transformation des fonctions de chef de service en responsable de domaines d'activité regroupant plusieurs établissements afin d'initier un pilotage plus cohérent, développement des coordinateurs, cadres de proximité, facilitateurs du travail en équipe.

Issue d'une année de réflexion, organisée en groupes de travail associant tous les cadres, cette adaptation de notre organisation s'effectuera progressivement au gré de l'évolution des carrières actuelles mais le cap est clairement affiché et s'engagera dès avril 2020.

Les pratiques éducatives et sociales orientées vers **l'aller vers, le hors les murs**, faisant une place grandissante à la personne accompagnée considérée comme un partenaire, continueront leur expansion comme norme d'intervention. Pour cela un vaste travail de définition du pouvoir d'agir devra aboutir à l'élaboration d'un référentiel commun.

Le **travailleur pair** sera plus qu'un nouveau métier. Il devient une des composantes de beaucoup d'équipes pour apporter une vision différente et complémentaire de l'accompagnement social. Pour cela nous engagerons un vaste plan de formation pour nous aider à intégrer ces nouveaux collaborateurs dans les équipes.

Les interventions décroisées liant logement et emploi, sanitaire/médico-social et social, réfléchissant sur des tiers-lieux ou création artistique, développement durable et économie sociale et solidaire peuvent utilement s'imbriquer, s'accroîtront pour rechercher dans la **synergie partenariale et l'expérimentation** des modèles inspirants. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des publics les plus démunis accompagnés.

Notre cellule projets continuera d'animer et susciter un bouillonnement d'idées autour de ces sujets. **L'alimentation, la production maraichère, le recyclage de nos déchets, la distribution alimentaire solidaire** sont des thèmes que nous aborderons comme fil rouge d'une dynamique transversale.

Le Département qui prévoit de confier à la Fondation **un développement ambitieux de Cap entreprise basé sur le concept « personne n'est inemployable »** sera également un des axes majeurs de la nouvelle croissance de notre Secteur Accès à l'Emploi.

Enfin 2020 est placé sous le signe des initiatives en matière de **culture** avec la création en début d'année d'un calendrier illustré par des œuvres artistiques réalisées par nos publics accompagnés et l'organisation d'un séminaire de la Fondation sur ce thème en juin.

Mais la crise sanitaire majeure et inédite du Covid-19 qui frappe la France depuis le 13 mars 2020 met à l'arrêt brutalement toutes nos actions et prévisions et laisse entrevoir une remise en question profonde et durable de notre système sociétal.

L'incertitude sur l'issue de la crise sanitaire et la récession économique sans précédent qui va en découler et dont nous ne pourrons mesurer les effets que sur les mois et les années à venir, doit nous engager à beaucoup de prudence, sans renoncer à l'espoir et l'envie de toujours tout recommencer au service des plus vulnérables qui risquent d'être encore plus durement impactés. Cette crise a été aussi révélatrice de notre capacité à inventer de nouvelles formes de coopérations et de solidarités au sein de notre organisation et qui nous permettront collectivement de vivre ces futurs changements.

I – PRESENTATION DE L’AED ET DE SES MISSIONS

1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

L’Aide Educative à Domicile est une prestation d’aide sociale à l’enfance prévue par l’article L 222-3 du code de l’action sociale et des familles : « *L’aide à domicile est attribuée sur sa demande, ou avec son accord, à la mère, au père ou, à défaut à la personne qui assume la charge effective de l’enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l’exigent* ».

Cette mission vise des familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.

Elle ne peut être attribuée qu’à la demande ou avec l’accord de la personne détentrice de l’autorité parentale et qui a la garde effective de l’enfant.

C’est une démarche d’accompagnement et d’aide aux personnes, dans le respect de leur rythme, en prenant en compte leurs capacités, leur vécu, leur culture.

Les objectifs de l’AED :

- **S’assurer** de la santé, de la sécurité et de l’amélioration du développement de l’enfant dans le cadre familial et dans son environnement,
- **Soutenir** les parents pour qu’ils exercent leur autorité parentale de manière adaptée,
- **Aider** les parents à surmonter leurs difficultés matérielles et morales et leur donner la possibilité de développer leurs propres compétences en matière d’éducation et de protection,
- **Mobiliser** autour de l’enfant et de la famille un réseau de proximité ou des lieux ressources de droit commun, notamment pour les familles isolées,
- **Recueillir** systématiquement le point de vue de l’enfant, l’entendre sur les décisions qui le concernent en fonction de son âge et de son degré de maturité.

Les objectifs de l’AEDR :

- Porter un processus de changement dans la dynamique familiale en intervenant par une action plus appuyée sur l’ensemble des domaines précités de l’AED avec un rythme d’intervention plus soutenu que pour l’AED simple (une fois par semaine sur une durée limitée à 6 mois renouvelable à concurrence de 12 mois) avec la possibilité d’un hébergement exceptionnel et de très courte durée qui devra être subordonné à l’accord des parents et du responsable de la MSD concernée.

L’hébergement exceptionnel doit être motivé pour :

- Désamorcer une situation de crise,
- Faire face à une impossibilité temporaire du ou des parents, en lien avec les objectifs d’intervention et le projet familial.

L’hébergement exceptionnel ne pourra se réaliser qu’en fonction des places disponibles sur les internats de la Fondation, conformément aux arrêtés des établissements et aux tranches d’âges autorisées soit de 6 à 13 ans à l’internat de la MET, de 14 à 18 ans sur la VMA et la GUITARE.

Les modalités

L'A.E.D. est une mesure administrative qui se met en place à la demande des parents, après une évaluation de la situation par la Maison des Solidarités Départementales (M.S.D.) référente.

Ce sont les Responsables des Maisons des Solidarités Départementales (RMSD) qui missionnent une équipe d'AED pour exercer une mesure de 6 mois. Ces mesures peuvent être renouvelables trois fois.

L'A.E.D de la Fondation de Nice - Actes intervient sur l'ensemble de la ville de NICE et le secteur Est des Alpes-Maritimes ; ce territoire était couvert par 10 MSD. Au cours de l'année 2018, le regroupement des MSD de l'Ariane et de Saint-André, sous la dénomination de MSD des Paillons, a réduit le nombre de MSD à 9, sans pour cela apporter de changements au territoire concerné précédemment.

1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE

- Dénomination : **Action Educative à Domicile**
- Adresse : 2 rue du Colonel Gassin
06000 NICE
☎ 04 93 62 21 12
📠 04 93 62 33 64
✉ aed@fondationdenice.org
- Création du service : 1^{er} juillet 2004
- Capacité d'accueil : Mesures d'AED 149 enfants
Mesures d'AED Renforcées 16 enfants.
- Age : de la naissance à 18 ans
- Public accompagné : Familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.
- Fonctionnement : Le service est ouvert toute l'année en dehors des dimanches et des jours fériés.
- ☞ **Heures d'ouverture des bureaux** :
du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00
- ☞ **Horaires d'intervention** : de 8H30 à 20h00
- Flexibilité des horaires d'intervention selon nécessité y compris le samedi
- Agrément : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- Convention Collective : CCN du 15/03/1966

II – ACTIVITE

Principes qui déterminent l'activité :

→ Admissions

L'attribution des mesures (1 enfant = 1 mesure) au service d'AED est effectuée par les responsables des MSD. L'équipe d'AED n'a pas la maîtrise des admissions ni des flux induits.

→ Fin de mesure

Plusieurs scénarios sont possibles :

- La mesure s'arrête à la date d'échéance prévue,
- La mesure s'arrête en cours du fait du changement de secteur géographique de la famille ou de la mise en place de mesure substitutive à l'AED,
- La mesure s'arrête en cours sur la demande de la famille ou par la RMSD après avis du service de l'AED.

2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

| | 2018 | 2019 |
|--|--------|--------|
| Effectif au 1er janvier | 169 | 140 |
| Effectif au 31 décembre | 142 | 128 |
| Nombre d'enfants suivis durant l'année dont : | 338 | 297 |
| AED simples | 320 | 285 |
| AED renforcées | 18 | 12 |
| Taux d'activité | 96,9 % | 78,8 % |

On peut observer une baisse significative du nombre de mesures pour l'année 2019. Cette baisse de 18 % par rapport à l'année précédente est liée, selon les RMSD avec lesquels nous travaillons :

- Aux nombreuses fins de mesures sur la période fin décembre/début janvier,
- Au changement de protocole au 1^{er} janvier 2019 : ce sont les MSD qui doivent nous alimenter en mesures au fur et à mesure des sorties.

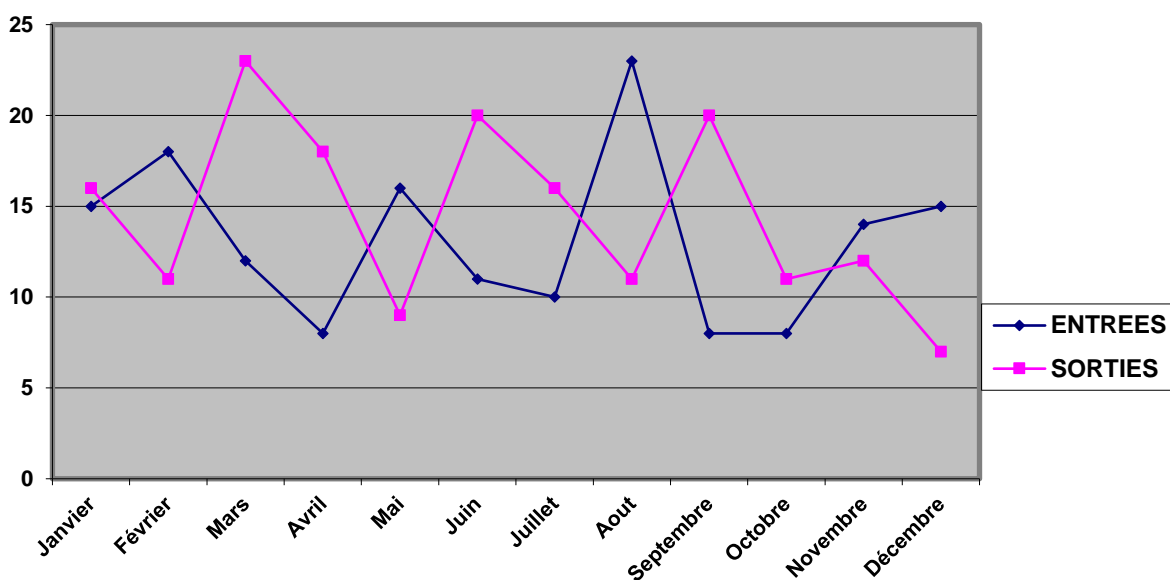
Enfin, rappelons également que le constat des baisses de mesures a été relevé dès le mois de décembre 2018. Après l'alerte aux RMSD concernés, il a été conclu que cette baisse des mesures n'était absolument pas liée **au manque de confiance, de considération ou d'une quelconque difficulté des services de l'ASE avec notre structure.**

| Situations | 2018 | 2019 |
|--|---------------|--------------|
| Admissions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre | 170 | 158 |
| Dont mesures initiales de 1 an | 1 | 0 |
| Dont mesures initiales de 9 mois | 0 | 0 |
| Dont mesures initiales de 6 mois | 169 | 158 |
| Dont mesure initiale de 5 mois | 0 | 0 |
| Mesures renouvelées dans l'année | 177 | 116 |
| Arrêts de mesures durant la même période | 197 | 174 |
| Dont entrées-sorties | 56 | 51 |
| Nombre d'enfants suivis durant l'année | 338 | 297 |
| Nombre de familles correspondantes | 241 | 211 |
| Moyenne annuelle de mesures | 160 | 130 |
| Nombre de journées réalisées | 59 170 | 46136 |

Comme observé dans le paragraphe ci-dessus, une baisse significative sur l'ensemble des suivis avec un nombre de journées en baisse de 13 034 journées.

2.1.1 Admissions et fins de mesure

| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Aout | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|----------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| ENTREES | 15 | 18 | 12 | 8 | 16 | 11 | 10 | 23 | 8 | 8 | 14 | 15 |
| SORTIES | 16 | 11 | 23 | 18 | 9 | 20 | 16 | 11 | 20 | 11 | 12 | 7 |



Ce graphique nous permet d'avoir une lisibilité de l'évolution de l'activité sur l'année 2019.

On peut expliquer le tracé ainsi :

- Une baisse significative du nombre d'entrées à la fin du mois de janvier qui se prolonge jusqu'au mois d'avril.
- Une augmentation du nombre de sorties dès le mois de février et qui se prolonge jusqu'à mi-mars.
- Une baisse très importante durant la période des vacances d'été ; nous nous confrontons régulièrement à une difficulté pour la mise en œuvre des mesures due au fait que des familles sont absentes pour les vacances et, pour certaines d'entre elles, sur des périodes conséquentes d'un à deux mois.
- En ce qui concerne le pic des admissions au début du mois de juillet, en étudiant les rapports d'évaluation des MSD, nous avons repéré une augmentation effective des Informations Préoccupantes rédigées par le personnel de l'Education Nationale.

2.1.2 Mesures exercées précédemment

Parmi les enfants accueillis au cours de l'année 2019, 36 avaient bénéficié d'une mesure antérieure :

- 15 AED
- 14 AEMO
- 6 hospitalisation / CPJA / CMP / MDA
- 1 MJIE

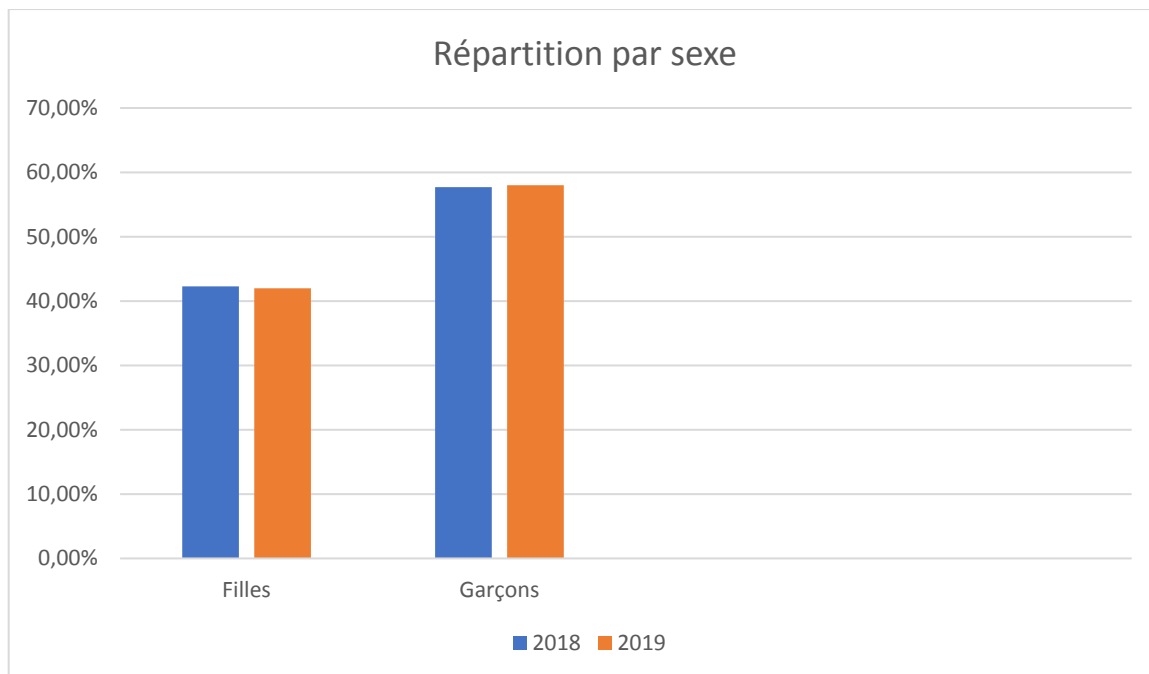
On peut constater que, sur les 36 situations, 29 avaient bénéficié de mesures AED ou AEMO. Ce qui représente 80 %.

2.1.3 Nombre d'enfants suivis par territoire

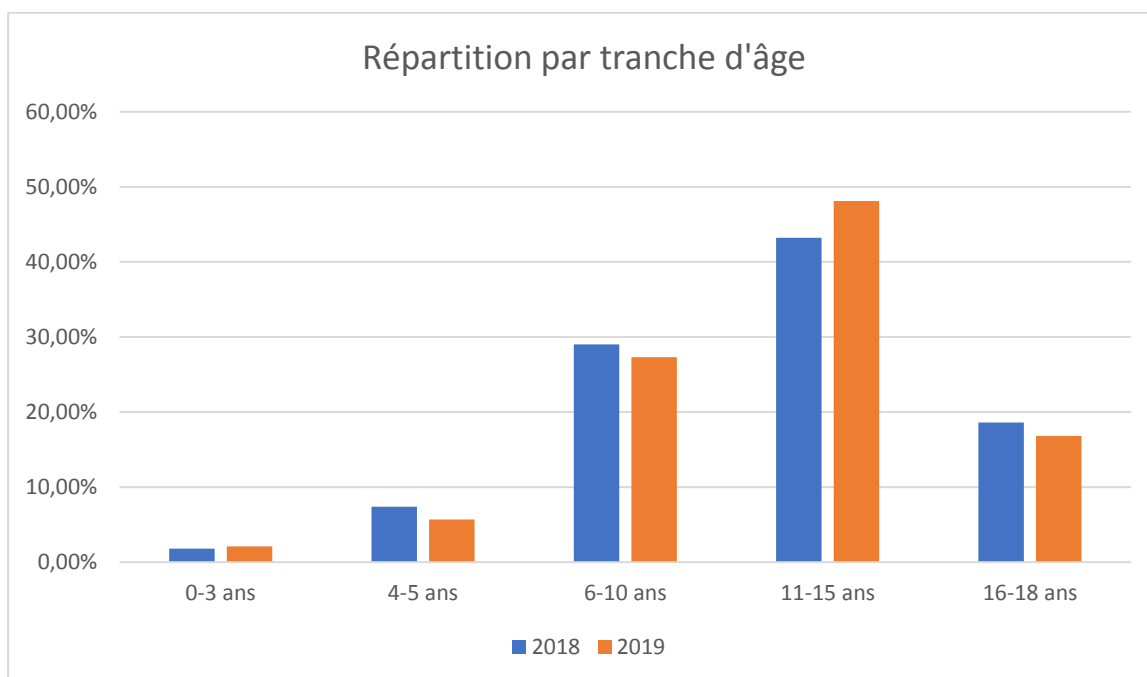
| MSD | Nombre d'enfants en 2019 | % en 2019 |
|----------------------------|--------------------------|--------------|
| Nice Lyautey | 56 | 18,8 % |
| Nice Ouest | 27 | 9,1 % |
| Les Paillons - Saint-André | 29 | 9,7 % |
| Les Paillons - Ariane | 20 | 6,7 % |
| Nice Magnan | 22 | 7,4 % |
| Menton | 32 | 10,9 % |
| Les Vallées | 27 | 9,1 % |
| Nice Port | 28 | 9,4 % |
| Nice Centre | 21 | 7,1 % |
| Nice Cessole | 35 | 11,8 % |
| TOTAL | 297 | 100 % |

Au vu de notre situation géographique, l'est de Nice, notre service travaille essentiellement avec les territoires 3 et 4. Sur ces territoires, les MSD de Lyautey et de Nice Cessole sont les plus importantes avec respectivement 56 et 35 mesures chacune. Elles représentent pratiquement 20 % des mesures suivies par notre service.

2.1.4. Profil des enfants et des familles



On peut observer que nous avons eu en 2019 le même pourcentage de filles et garçons suivis par rapport à 2018.



La tranche d'âge 11-15 ans reste la plus représentée avec presque 50 % (48,1 % pour être précis) de nos mesures d'AED. Nous avons eu en 2019 une augmentation de 6 % par rapport à 2018 (avec 43,02 %).

Statut familial

Pour les 211 familles concernées, on dénombre :

| | |
|-------------------------------|--|
| ☞ Vivant en couple : | 46 familles soit 21,8 % en 2019 (21,9 % en 2018) |
| ☞ Dont familles recomposées : | 29 familles soit 13,7 % en 2019 (12,8 % en 2018) |
| ☞ Familles monoparentales : | 162 familles soit 76,8 % en 2019 (78,1 % en 2018) |

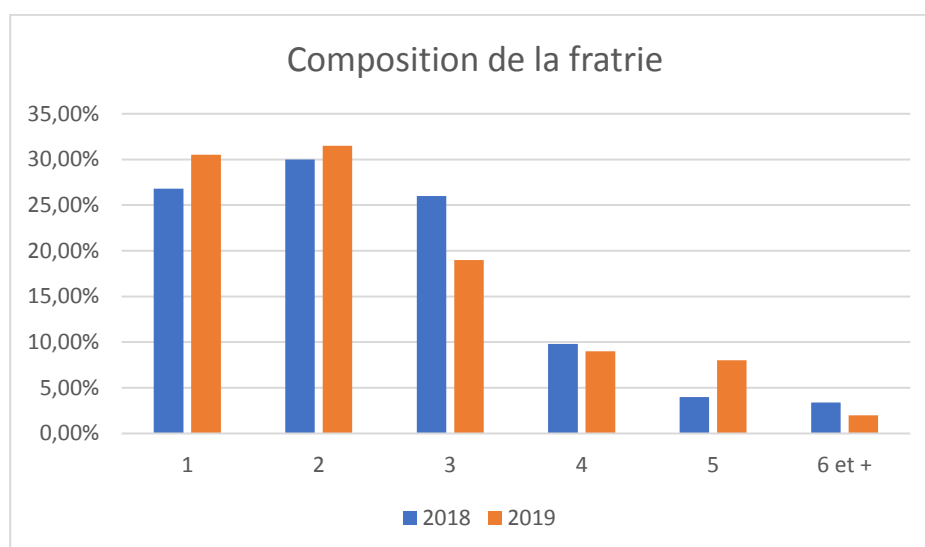
Nous repérons une stabilité des familles vivant en couple avec 21 % pour 2019 (21 % pour 2018) et une légère baisse des familles monoparentales. Ces dernières restent de très loin la majorité des mesures suivies par notre service.

Situation sociale de la famille

Pour les familles dont la situation sociale est connue (soit 68 % des cas), la répartition s'établit comme suit :

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| ☞ Chômeur indemnisé | 5,6 % (8,4 % en 2018) |
| ☞ Invalidité ou indemnités SS | 2,8 % (3 % en 2018) |
| ☞ Minima sociaux | 33,5 % (37 % en 2018) |
| ☞ Retraité | 2,2 % (1,4 % en 2018) |
| ☞ Salarié | 55,9 % (50,2 % en 2018) |

Sur les 68 % de mesures dont la situation sociale est connue, on peut relever que la grande majorité est salariée. Elle représente 56 % des mesures (contre 50 % pour 2018). On observe également que 33 % des familles touchent des minima sociaux. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2018.



Pour 2019, on observe que la grande majorité des familles, 62 % des situations, est composée d'un enfant ou 2. Les familles constituées de 3 enfants et plus représentent tout de même 38 %.

2.1.5 Origine de la demande

Remarque

Les différentes rubriques ont été renseignées d'après les éléments recueillis dans le dossier de demande de mise en œuvre de la mesure d'AED de la MSD.

| SIGNALEMENTS A L'ORIGINE DES DEMANDES D'AED | 2018 (241 familles) | 2019 (211 familles) |
|--|--------------------------------|--------------------------------|
| Education Nationale | 37 % | 42,6 % |
| 119 et 112 | 3,6 % | 1,4 % |
| Services médicaux (dont CMP) | 9,7 % | 8,5 % |
| Police | 2 % | 3,3 % |
| Prévention | 9,7 % | 10,9 % |
| Demandes des familles | 38 % | 33,3 % |

Les demandes à l'initiative des familles ont encore baissé, passant de 38 % à 33 %. L'Education Nationale reste de loin, pour 2019, à l'origine de 42 % des mesures.

2.1.6 Les objectifs 2019

Dans ce tableau, nous avons regroupé et mis en évidence, par rubrique, les objectifs des mesures pour l'ensemble des dossiers traités en 2019.

Les résultats suivants ont été obtenus après étude des objectifs relatifs aux 297 enfants suivis (ils peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon la composition de la fratrie).

| RELATION - COMMUNICATION INTRAFAMILIALE | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Communication intrafamiliale | 66 | 44 |
| Communication couple | 40 (13%) | 19 (8%) |
| Relation au sein de la fratrie | 11 (3%) | 25 (11%) |
| Relation mère/enfant | 62 (20%) | 52 (23%) |
| Relation père/enfant | 61 | 29 |
| Reprise du lien avec le père ou la mère | 1 | 4 |
| Place dans la famille (intervention systémique) | 58 (19%) | 51 (22%) |
| TOTAL | 299 | 224 |
| SOUTIEN A LA PARENTALITE | | |
| Restaurer l'autorité parentale | 44 | 23 |
| Accompagnement éducatif (cadre et soutien) | 169 (74%) | 162 (78%) |
| Favoriser cohérence éducative entre parents | 15 | 22 |
| TOTAL | 228 | 207 |

| SCOLARITE | | |
|--|------------|------------|
| Soutien à la scolarité (absentéisme, assiduité, comportement, orientation) | 111 (52%) | 103 (56%) |
| Mise en place d'un soutien scolaire | 8 | 19 |
| Favoriser le lien parents/école (médiation) | 51 | 32 |
| Re-scolarisation | 3 | 3 |
| Mise en place d'orientation adaptée (CLISS-SEGPA-AVS) | 17 | 19 |
| Apprentissage-préparation vie professionnelle | 22 | 6 |
| TOTAL | 212 | 182 |
| ASPECT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE | | |
| Prise en charge en établissements médico-sociaux | 21 | 15 |
| Prise en charge en hôpital de jour | 1 | 0 |
| Mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP) | 104 (82%) | 88 (85%) |
| TOTAL | 126 | 103 |
| DIVERS | | |
| Socialisation | 93 | 76 |
| Offrir un espace de parole pour l'enfant (autre que psychologique) | 77 | 78 |
| Aide à la gestion du budget | 31 (13%) | 10 (4%) |
| Accompagnement dans les démarches administratives | 37 (15%) | 40 (19%) |
| TOTAL | 238 | 204 |

On peut extraire de ces chiffres les remarques suivantes :

Pour la rubrique Relation - communication intrafamiliale :

- Une diminution de la problématique « communication du couple ». Les situations suivies autour de cette difficulté ont chuté sur 2019 par rapport à 2018 passant de 13 % à 8 % ?
- Une augmentation importante des difficultés de relation au sein de la fratrie. Nous sommes passés de 3 % en 2018 à 11 % en 2019
- Une augmentation des difficultés liées à la place de l'enfant ainsi que la relation mère-enfant.

En ce qui concerne le Soutien à la Parentalité, on peut relever que la principale difficulté reste l'accompagnement éducatif qui représente 78 % des situations. Ce chiffre, déjà important sur 2018, a progressé de 4 %.

Concernant la scolarité, cela reste un objectif important dans la mesure où elle concerne plus de 56 % des enfants en 2019. Cet objectif est en hausse par rapport à 2018 où nous avons 52 % des familles concernées.

On peut aussi sortir de ce tableau le chiffre important qui concerne l'objectif de mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP). Pour cette année, il concerne plus de 85 % des enfants. Cet objectif, qui était déjà important en 2018 avec 82 %, progresse de 3 % en 2019.

Enfin, nous remarquons, dans la rubrique « divers », certains objectifs en baisse comme l'aide à la gestion du budget.

2.1.7 Difficultés rencontrées au cours de la mesure

| | 2019 |
|---------------------------------|------|
| Déscolarisation | 14 |
| Addictions | 6 |
| Problèmes économiques | 8 |
| Non adhésion | 29 |
| Fugues | 4 |
| Violence de l'enfant | 3 |
| Violence intra-familiale | 9 |
| Maltraitance | 6 |
| Manque significatif d'autonomie | 9 |
| Parentification de l'enfant | 2 |

La principale difficulté rencontrée par les éducateurs de l'AED est la non-adhésion des familles. En 2019, nous avons modifié notre protocole d'admission dans le sens d'une plus grande proximité avec les familles accueillies. Nous verrons sur l'exercice 2020 si cette posture, moins administrative et davantage dans le lien, apporte une plus grande confiance des familles dans l'accompagnement proposé.

2.1.8 Fin de mesures : motifs d'arrêt, orientation

| MOTIF DE SORTIE | 2018 (198 sorties) | 2019 (174 sorties) |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Mesure à échéance | 141 (71%) | 110 |
| Arrêt par la famille | 8 (4%) | 15 (8%) |
| Arrêt à l'initiative de l'AED | 30 | 12 |
| Arrêt par consentement mutuel | 0 | 7 |
| Arrêt à l'initiative de la MSD | 7 | 9 |
| Décision magistrat | 3 | 9 |
| Majorité | 5 | 3 |
| Départ hors département | 2 | 5 |
| Prise en charge impossible à exercer | 2 | 4 |

Si nous comparons, pour la sous-rubrique « Arrêt à l'initiative de l'AED », les chiffres de l'année 2019 à ceux de 2018, nous remarquons une baisse significative, presque de la moitié. Concernant

l'arrêt par consentement mutuel, pour 2018, nous n'avions aucune famille alors que pour 2019 nous avons 7 familles.

Enfin, concernant « l'Arrêt à l'initiative de la famille », on remarque que ce chiffre a doublé par rapport à 2018. Un nombre important de familles continue à verbaliser, dès l'entretien d'admission, le fait qu'elles ont accepté cet accompagnement pour éviter la judiciarisation et le transfert du dossier vers le juge des enfants.

| ORIENTATION EN FIN DE MESURE | 2018 (198 sorties) | 2019 (174 sorties) |
|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Autonomie | 78 | 108 |
| Autre prise en charge | 24 | 5 |
| CHRS | 2 | 0 |
| Mesure judiciaire : AEMO | 35 | 16 |
| Mesure judiciaire : placement | 28 | 7 |
| Autres | 2 | 9 |
| Non connue | 28 | 29 |

Les chiffres de 2019, contrairement à l'an dernier, montrent une baisse significative (presque 50 %) des orientations vers des mesures judiciaires. Enfin, on peut aussi constater l'effondrement des placements pour certains enfants. Le chiffre de 2019 est en baisse de 13 %, passant de 17 % en 2018 à 4 % cette année.

2.1.9 Les demandes d'extension de mesure

➔ **Demandées et accordées : 5 enfants concernant 5 familles.**

Les demandes d'extension concernent les membres d'une fratrie pour lesquels une mesure d'AED n'a pas été demandée initialement.

L'éducateur(trice) peut repérer lors des interventions au domicile un ou d'autres enfants de la famille qui montrent aussi des difficultés et de la souffrance, et pour lesquels un soutien peut s'avérer nécessaire.

Cette extension peut faire suite à une demande des parents et/ou à la demande d'un jeune.

D'autre part, une intervention auprès de l'ensemble de la famille peut avoir un sens et éviter de stigmatiser « l'enfant symptôme ».

➔ **Demandée et refusée : 1**

2.1.10 Les demandes de renouvellement

- 116 renouvellements de mesures ont eu lieu en 2019.
- Les enfants et les familles ont pu avoir fait l'objet de deux renouvellements dans l'année.

2.1.11 Les réadmissions

- Réadmissions1 mesure - 1 famille

2.2. PROJETS REALISES EN 2019

2.2.1 - Activités éducatives collectives

Afin de maintenir un accompagnement régulier avec un sens éducatif, en périodes de vacances scolaires, les éducateurs et la conseillère en économie sociale et familiale proposent des sorties collectives aux enfants et aux adolescents.

Ces activités permettent d'évaluer leurs compétences d'intégration dans un groupe de pairs, leur sociabilité, leur adaptation à partager avec des adultes qu'ils connaissent peu et de croiser les regards des professionnels sur les enfants suivis.

Les éducateurs ont mis en place à plusieurs reprises au cours des petites et grandes vacances scolaires, des sorties collectives pour les enfants suivis : Laser Game, activités sportives et manuelles, ateliers cuisine, ateliers bien-être/esthétique, jardinage, pique-niques, visite du parc Phoenix et du musée du sport...

Lors de ces sorties, l'organisation, le transport et l'encadrement étaient gérés par des éducateurs de l'équipe.

242 enfants ont bénéficié de ces activités de loisirs en 2019 contre 183 enfants en 2018.

La Fondation s'est engagée dans un Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité, deux éducateurs du service ont accompagné un groupe de parents et leurs enfants pendant 12 sessions. La formation à cette intervention permet d'acquérir des méthodes de soutien éducatif auprès des parents.

2.2.2 - Activités éducatives non collectives

L'objectif général est de favoriser des « temps partagés » dans un contexte informel et convivial (en dehors du cadre des locaux du service) facilitant la communication, et donc l'expression ainsi que la construction de la relation personnes accompagnées/travailleurs sociaux.

Au-delà, cette démarche peut permettre :

- la prise de conscience des parents de l'intérêt de partager des temps de loisirs avec leurs enfants et d'en faire l'expérience avec le soutien de l'AED ;
- de découvrir le « champ des possibles » dans ce domaine, notamment en termes d'activités interactives.

Pour l'AED, c'est un outil privilégié d'évaluation et d'observation des relations intrafamiliales et du positionnement éducatif des parents.

Les rencontres s'organisent autour de la disponibilité des parents et des enfants et se situent en dehors du temps scolaire (mercredi, samedi et vacances) et en soirée ou entre 12h et 14h.

L'ensemble de l'équipe se rend disponible le samedi pour permettre la mise en œuvre des entretiens familiaux et des temps éducatifs.

Les objectifs peuvent différer en fonction de la présence ou non des parents à l'activité.

NB : Certaines activités se font en partenariat avec des organismes tels que « Les Enfants de Frankie ».

2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES

2.3.1–Ressources humaines

- Chef de Service :..... 1 ETP
- Secrétaire Administrative :..... 1 ETP
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale :..... 1 ETP
- Psychologue Clinicienne :..... 1 ETP
- Educateurs Spécialisés : 1 ETP x 8

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

LES EDUCATEURS :

Au nombre de huit, les éducateurs(trices) sont les référents centraux des mesures d'AED.

L'éducateur référent intervient dans la situation au travers :

- D'entretiens et d'interventions éducatifs au domicile et/ou au service AED
- D'activités extérieures individuelles ou familiales ;
- D'un travail avec les différents partenaires.

| ACTIVITES DES EDUCATEURS EN 2019 | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Visites à Domicile | 1573 | 1354 |
| Entretiens au service | 631 | 524 |
| Sorties avec les Familles | 276 | 323 |
| Sorties avec les Enfants / Fratries | 767 | 498 |
| Points Scolaires | 252 | 347 |
| Points techniques MSD | 90 | 52 |
| Rencontres Familles MSD AED | 44 | 34 |
| Audiences | 19 | 9 |

Comme pour 2018, nous constatons une augmentation du nombre de sorties avec les familles malgré la baisse du nombre de mesures pour 2019. On remarque également l'augmentation des points scolaires et la diminution du nombre de sorties avec les enfants. Nous pouvons expliquer cette

évolution par la fragilité de beaucoup d'enfants en milieu scolaire et par certaines situations familiales accompagnées.

LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

Elle intervient en fonction des objectifs déterminés entre la MSD et la famille. Elle aide à la gestion du quotidien et du budget :

- Entretiens et interventions au service AED ou à domicile,
- Accompagnement dans les démarches administratives,
- Animation d'actions collectives (travail avec les familles sur la gestion des budgets, sur l'organisation des temps familiaux).

| ACTIVITES de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Visites à Domicile | 130 | 122 |
| Entretiens au service | 107 | 98 |
| Accompagnement administratif | 126 | 151 |
| Activités collectives | 11 | 11 |

En 2019, comme on peut le voir sur ce tableau, la CESF a continué un travail de soutien et d'accompagnement des familles sur les actes administratifs et demandes d'aides ainsi que l'orientation vers l'épicerie sociale en fonction de leurs besoins. Ce chiffre est en nette hausse par rapport à l'an dernier.

Elle continue à intervenir sur des activités collectives (dès lors que des familles bénéficiant d'une mesure d'AED y participaient). Ce chiffre est en augmentation, si l'on tient compte du fait que le nombre de mesures pour 2019 est inférieur à celui de 2018.

Rappelons que la CESF intervient pour des objectifs précis tels que demandés par les RMSD mais peut aussi être sollicitée par un éducateur de l'équipe qui repère une famille avec des difficultés liées au budget, à la régularisation des droits, à l'organisation du logement, à la gestion des repas etc... C'est dans ce cadre que la CESF accompagne l'éducateur lors d'une VAD, elle fait un point avec les adultes et évalue le bien-fondé d'une éventuelle intervention. Elle négocie alors des objectifs. Ce travail est validé par la cheffe de service, puis une demande d'« Ajout d'Objectifs CESF » est adressée à la RMSD qui a le pouvoir de validation.

Cette année, la CESF a déposé 9 demandes qui ont reçu un avis favorable des RMSD.

LA PSYCHOLOGUE :

Elle intervient dans le cadre d'entretiens à l'AED et, selon les cas, pour les familles qui relèvent des MSD des Vallées et de Menton, dans des locaux mis à notre disposition par les MSD.

Elle anime différents types d'entretiens :

- Entretiens familiaux ;
- Entretiens individuels ;

- Entretiens de couple ;
- Entretiens Parent/Enfants ;

Et, dans le cadre du partenariat, elle est en lien avec les services de suivi psychologique qui accompagnent les familles.

L'approche systémique caractérise la spécificité du travail à l'AED.

Les entretiens familiaux sont pluriprofessionnels. Ils réunissent l'éducateur référent, le cas échéant la conseillère en économie sociale et familiale, et la psychologue qui anime et est responsable de ces séances.

Ils permettent de décrypter une situation familiale, de dérouler son histoire, d'explorer les méandres de son cheminement, les fragilités subjectives de chacun, les points de butées dans la communication, les failles dans l'organisation symbolique et les éléments ayant pu faire effraction dans son fonctionnement.

Ils ont pour objet également de faire circuler la parole dans le système familial et de laisser penser possible un changement du système.

L'Entretien Familial Systémique est proposé à chaque famille dans les six à dix semaines qui suivent son admission dans le service.

La mise en œuvre de ce protocole d'intervention nécessite une organisation minutieuse des différents intervenants, son contenu, et sa durée (environ deux heures) sont un réel investissement des familles et des professionnels concernés.

| ACTIVITES DE LA PSYCHOLOGUE | 2018 | 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Entretiens Familiaux : | | |
| Proposés | 73 | 108 |
| Réalisés | 35 | 45 |
| Entretiens de Couple : | | |
| Proposés | 7 | 3 |
| Réalisés | 4 | 2 |
| Entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant : | | |
| Proposés | 103 | 77 |
| Réalisés | 68 | 50 |
| Entretiens Enfants/Fratries : | | |
| Proposés | 5 | 0 |
| Réalisés | 2 | 0 |
| TOTAL ENTRETIENS REALISES | 109 | 97 |
| Rendez-vous partenaires | 37 | 6 |

Contrairement à l'année dernière, le nombre d'entretiens familiaux a augmenté, alors que le nombre des entretiens Mère-Enfant a baissé. Nous avons été vigilants à évaluer avec précision le nombre d'entretiens fait en présence d'un seul parent, ce qui nous paraissait apporter une image plus fidèle de

la réalité (en sachant qu'il s'agit d'entretiens familiaux : présence d'un des parents et de l'enfant). En revanche, nous n'avons réalisé aucun entretien fratries pour l'exercice 2019.

2.3.2 Supervision / Formations / Colloques

- Supervision d'équipe (2 heures mensuelles)
- Licence professionnelle : cadres intermédiaires des établissements sanitaires (1 salarié)
- Les violences conjugales et la loi, approche du droit pénal et du droit civil (1 salarié)
- Alerte et signalement en cas de situation grave (3 salariés)
- La violence : prévenir et gérer les situations difficiles (1 salarié)
- Excel/Word (2 salariés)
- Développement du pouvoir d'agir (2 salariés)
- Suivi des familles en référence à l'approche systémique (équipe complète)

Formation à La systémie

Rappelons que la « systémie » est une méthode d'intervention spécifique et que chaque éducateur spécialisé intervenant à l'AED doit être formé en continu à la systémie. Le postulat de départ de la systémie réside dans le fait qu'une grande partie des difficultés ou troubles d'une personne trouve son origine dans une pathologie de l'ensemble des relations et des processus de communication. La systémie est donc le fruit de rencontres interdisciplinaires appliquées aussi bien aux systèmes mécaniques qu'aux relations humaines. Le service AED s'efforce de restaurer les compétences parentales, de responsabiliser les parents dans leur rôle « en faisant avec » plutôt que de « faire à la place de ».

C'est ainsi que la formation « Suivi des familles en référence à l'approche systémique » a été mise en place en direction des éducateurs de l'AED. Cette formation d'une durée de 42 heures s'est déroulée sur 6 journées, à raison de 2 jours par trimestre (25 et 26 avril ; 27 et 28 juin ; 26 et 27 septembre). Cette formation avait pour objectifs de :

1. Développer leurs compétences en lien avec l'approche systémique,
2. Interroger leur positionnement dans leurs relations aux familles,
3. Elaborer des stratégies éducatives et thérapeutiques.

Pour 2020, nous prévoyons une suite de la formation : un module organisé également en 6 journées, qui visera le « Perfectionnement des méthodologies de prise en charge des familles en référence à l'approche systémique ». Cette formation permettra aux professionnels de développer leurs compétences acquises au premier module avec un objectif plus spécifique de questionner, en référence à l'approche systémique, l'accompagnement des familles en AED.

Il permettra aux participants de :

- Renforcer leur connaissance en matière de théorie des systèmes avec son approche de la complexité ;
- S'initier au modèle de décodage chronologique des trajectoires de ces familles et de leurs enfants ;
- Élaborer des hypothèses de travail organisées dans un plan d'action éducatif sans oublier la visée psychothérapeutique ;
- Se donner les moyens de mettre en évidence des indications de réussite de l'action.

2.4 GESTION DES MOYENS TECHNIQUES ET EXTERNES

Le plan pluriannuel d'investissement de l'AED a été prévu sur 3 ans 2017-2019.

Le prochain plan a été prévu sur une durée de 3 ans 2020-2022 afin de se caler sur les dates du CPOM.

En 2019, l'accent a été porté sur des travaux de peinture, des dotations d'équipements pour confirmer une approche du travail mobile et plus efficace auprès des familles.

Le plan d'investissement Investissements et travaux réalisés en 2019

| | |
|---|--------------------|
| Climatisation local informatique..... | 2816,40 € |
| Matériel informatique..... | 4146,00 € |
| Travaux peinture de la cage d'escalier..... | 6840,00 € |
| Achat de deux vélos électriques | 3500,00 € |
| Total : | 17 302,40 € |

Maintenance et sécurité

L'entretien des locaux de Gassin est effectué par une entreprise extérieure. Les contrats de maintenance sont signés et ont été mutualisés au niveau du siège de la Fondation. Une note interne de la direction générale a précisé la réorganisation des interventions des techniciens des services techniques du siège et la consigne est de faire appel désormais à des prestataires extérieurs pour l'entretien sur site. Un registre de sécurité est tenu à jour pour l'ensemble du site au secrétariat de l'AED. Suite aux directives et consignes issues de la circulaire n° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulières pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance, nous avons réajusté la procédure liée aux protocoles attentat, acheté des malles de survie, précisé sur les plans pour chaque établissement les lieux de confinement. Suite aux exercices de confinement réalisés avec tous les personnels avec l'association secourir 06, en 2019, un plan de mise en sûreté général sur le secteur a été rédigé avec eux.

Emprunts en cours

L'emprunt concernant l'acquisition se terminera en 2033.

2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS

CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

| Budget réalisé 2018 | Budget exécutoire 2019 | Budget réalisé 2019 | Ecart |
|---------------------|------------------------|---------------------|-----------|
| 126 418,51€ | 56 900 € | 62 521,39 € | 5621,39 € |

Cet écart s'explique de la façon suivante :

Ligne 626 : « Frais postaux et frais de télécommunications » : l'écart d'un montant de 3048,21 € correspond principalement à l'abonnement internet fibre professionnel afin d'équiper le site d'une liaison performante.

Ligne 6288 : « autres prestations » d'un montant de 3070,46. Cet écart est lié une prestation informatique (support utilisateur, hébergement cloud) devenue indispensable au bon fonctionnement du service.

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

| Budget réalisé 2018 | Budget exécutoire 2019 | Budget réalisé 2019 | Ecart |
|---------------------|------------------------|---------------------|------------|
| 569 848,02 € | 597 361,00 € | 595 485,91 € | -1875,09 € |

Bien que le service ne bénéficie plus des diminutions de charges pour les salariés intervenant à domicile comme l'an dernier suite à une modification du texte de loi, le groupe 2 a été maîtrisé.

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

| Budget réalisé 2018 | Budget exécutoire 2019 | Budget réalisé 2019 | Ecart |
|---------------------|------------------------|---------------------|----------|
| 121 997,49 € | 135 086,00 € | 134 101,11 € | -984,89€ |

TOTAL GENERAL (GROUPE I +GROUPE II + GROUPE III)

| Budget réalisé 2018 | Budget exécutoire 2019 | Budget réalisé 2019 | Ecart |
|---------------------|------------------------|---------------------|-----------|
| 818 264,02 € | 789 347,00 € | 792 108,41 € | 2761,41 € |

PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

| Budget réalisé 2018 | Budget exécutoire 2019 | Produits réalisés 2019 | Ecart |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------|
| 761 425,00 € | 789 347,00 € | 789 347,00 € | |

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Les produits réalisés de 17 785,51 € concernent des remboursements de salaires

GROUPE III : produits financiers et produits non encaissables

En 2019, il faut noter 2500 € en autres produits exceptionnels qui correspondent au rachat par le concessionnaire d'un véhicule remplacé.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

| Budget réalisé 2018 | Budget exécutoire 2019 | Produits réalisés 2019 | Ecart |
|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------|
| 877 128,01€ | 789 347,00 € | 809 632,51 € | 20 285,51 € |

Le résultat comptable de l'exercice présente un excédent de 17 524,10 €

Compte tenu de la régularisation de la provision de congés payés de 8974,00 €

La demande de résultat à affecter est de de 26 498, 10 €

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat administratif en report à nouveau excédentaire en réserve de compensation dans le cadre du CPOM.

III – CONCLUSION

En 2019, nous avons suivi 297 enfants contre 338 pour 2018. C'est une baisse significative du nombre de mesures (18 % de moins par rapport à l'année précédente). Comme nous le disions plus haut, cette baisse est liée, selon les RMSD avec lesquels nous travaillons :

- Aux nombreuses fins de mesures sur la période fin décembre/début janvier,
- Au changement de protocole au 1^{er} janvier 2019 : ce sont les MSD qui doivent nous alimenter en mesures au fur et à mesure des sorties.

Enfin, rappelons également que le constat de la diminution du nombre de mesures a été relevé dès le mois de décembre 2018. Après l'alerte aux RMSD concernés, il a été conclu que cet état de fait des mesures n'était absolument pas liée **au manque de confiance, de considération ou d'une quelconque difficulté des services de l'ASE avec notre structure.**

Pour 2020 nous allons :

- Former les personnels au Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) mis en place avec le CODES¹ en 2018. Un cahier des charges est en cours de finalisation avec le CODES.
- Poursuivre la formation des personnels via leur **perfectionnement des méthodologies de prise en charge des familles en référence à l'approche systémique. L'objectif est le développement des compétences.**
- Poursuivre les ateliers de recueil de la parole des enfants et des parents dans nos locaux à Gassin. Ces ateliers visent la participation et l'implication des familles dans le suivi éducatif de leurs enfants.
- Poursuivre l'organisation de transferts en direction des parents et leurs enfants encadrés par nos travailleurs sociaux. Rappelons que ce projet de transfert de 2 à 3 jours s'est effectué en dehors du département (VAR). Il a permis, non seulement, d'observer les enfants et leurs parents dans un cadre inhabituel mais également d'échanger avec les familles sur les principes éducatifs de chaque parent.

Rappelons enfin que ces projets entrent dans les principes d'intervention de notre secteur et notamment dans celui du pouvoir d'agir. Le concept de « **pouvoir d'agir** », que notre Fondation développe depuis deux ans, est au cœur de notre pédagogie. Il s'agit pour les professionnels que nous sommes d'avoir une manière différente d'aborder la relation. L'éducateur n'est plus dans un rôle de sachant ou d'expert : il ne s'agit plus d'exercer un « **pouvoir sur** » mais plutôt un « **pouvoir avec** ». En organisant ces ateliers et ce transfert, nous mettons en situation les personnes accompagnées, nous affirmons comme principe leur capacité à agir et à développer leur créativité. Il ne s'agit pas d'être dans la prescription avec la personne accueillie mais dans un changement qui se construit avec eux.

¹ Article sur le CODES, extrait du numéro 31 du journal de la Fondation «des faits & des actes»

Comité départemental pour l'éducation à la santé des Alpes-Maritimes – Codes

Nous sommes allés à la rencontre d'une maman, Madame B. qui a suivi les quatorze séances du programme de soutien aux familles et à la parentalité (Psfp).

Ce programme du Comité départemental pour l'éducation à la santé des Alpes-Maritimes (Codes) est un programme de restauration des compétences parentales basé sur une approche pédagogique spécifique. Il s'est déroulé de mars à juillet 2018.

Cette maman vit avec son mari et ses deux enfants âgés alors de 13 et 10 ans. À la question Comment cela s'est-il passé pour vous ?

Madame répond :
« C'est une expérience qui nous a permis de mieux communiquer. Nous avons pu

découvrir une autre facette de notre personnalité. Nous nous sommes rendus compte qu'il fallait passer du temps avec les enfants. Pas du temps pour dire "range ta chambre ou fais tes devoirs".

Par exemple, la mise en place du 'jeu d'enfants', "où l'on passe du temps et où l'on témoigne d'une réelle disponibilité" nous a permis de pouvoir poser des règles et des restrictions qui étaient plus facilement acceptées.

Malgré cela, souvent le naturel revient au galop, mais lorsqu'il revient, je m'en aperçois et je dis stop. Même si les enfants grandissent, il y a eu des acquis. Nous avons pu mettre en place avec ruse et astuce des règles. Il y en a qui sont assimilées. »

Concernant la place du papa ?
« Lui, il le faisait déjà de passer du temps avec les

enfants, lui, il n'est pas dans le quotidien à être obligé de faire sans cesse des remontrances. »

Concernant son appréciation générale du dispositif, Madame B. confirme que ce n'est pas adapté pour les adolescents. Elle reconnaît volontiers « nous les parents, nous y sommes pour quelque chose, ma fille, la plus jeune, me le rappelle et "j'adapte autrement".



Ce que je retiens vraiment, c'est ÊTRE DISPONIBLE ».

Le programme du Codes sera reconduit cette année, sur le secteur est de Nice. Merci à Madame B. qui a pris sur son temps de pause-déjeuner pour nous répondre.

propos recueillis par **Alexandra Taieb**,
éducatrice spécialisée à l'Action éducative à domicile

*Le Codes 06 et le Psfp – La Fondation de Nice a signé une convention le 15 mai 2017 avec le Codes 06. Le programme intervient dans les champs de la prévention et de la promotion de la santé et du soutien à la parentalité. Le Psfp s'adresse aux familles avec des enfants de 6 à 11 ans. Il est implanté dans 35 pays et fait l'objet de plus de 150 études internationales. Cette convention s'intègre dans le cadre du déploiement national de programme de soutien aux familles et à la parentalité, confié au Codes 06 par Santé publique France, agence nationale de santé publique. Le Codes ayant réalisé avec succès l'adaptation française du programme Strengthening Family Program ou SFP, du professeur américain Karol Kumpter.